Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 450

Artikel: Énergie : un mini-sondage d'opinion
Autor: Barblan, I.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1027092

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dimanches sans voitures : le rêve et la réalité

(suite et fin)

leur quartier, de leur immeuble ? Quelles sont les lois qui ont imposé la construction d'ensembles tels qu'il faut s'en évader pour survivre ?

L'Etat enfin, ce « monstre froid » qu'il est d'autant plus facile de charger de tous nos ressentiments qu'il est anonyme, l'Etat qui limiterait une fois encore notre liberté, est-ce bien à lui de faire changer nos attitudes ?

Mais cette décision, si elle est prise, sera celle d'une majorité populaire et non d'une quelconque officine administrative; elle sera une contrainte délibéremment voulue pour atteindre des objectifs clairs et palpables — une fois n'est pas coutume —; face aux innombrables contraintes qui façonnent notre vie quotidienne — profit, rentabilité — elle peut être l'expression de notre liberté.

L'initiative de Berthoud, lancée par des jeunes et ce n'est pas un hasard, a rencontré d'emblée le soutien d'une large partie de l'opinion; à l'approche de la date de la votation les sondages deviennent plus pessimistes. Les Suisses auront-ils peur que leur rêve devienne réalité ?

COURRIER

Energie : un mini-sondage d'opinion

Les récentes élections vaudoises m'ont permis de poser quelques questions sur l'énergie, devant six assemblées, touchant quatre partis, dans deux circonscriptions. Quelques remarques :

Sauf exception, le débat n'est ouvert qu'avec réticences. On n'accueille pas volontiers un débat qui divise. Mais on ne l'a pas esquivé. Chez le public, la crainte de prendre position est manifeste. Quant aux partis, ils se tâtent, et leurs programmes, sauf exception, restent assez vagues (le même parti m'a donné des réponses différentes selon qu'on fut à Pully ou à Lavaux).

Souvent, et c'était normal, les candidats n'étaient pas en mesure d'apporter une réponse mûrie, et se sont effacés devant des personnalités mieux informées qui ont répondu pour eux.

Un fait réjouissant : malgré les pressions et la grosse artillerie publicitaire, les jeux ne semblent pas faits. Les efforts personnels d'interrogation, d'information et d'engagement pèseront autant que les moyens financiers.

Evitant la théorie, les trois questions posées (cf. DP 443) concernaient des réalités du ménage vaudois :

1. Etes-vous prêts à défendre devant le Grand Conseil et devant le peuple l'initiative cantonale pour des économies d'énergie ?
2. Etes-vous prêts à intervenir pour mettre fin à la politique de gaspillage de la Compagnie vaudoise d'électricité (CVE) ? [1]
3. Dans leur lutte contre les dépôts de déchets nucléaires, les habitants de Bex et de Lucens peuvent-ils compter sur votre appui sans réserve ?

Dans ces réunions de famille que sont les assemblées électorales, je me sentais un peu un intrus, et je me suis gardé d'insister. Débat bref, donc, limité à mes questions, aux réponses et à quelques interventions (exception : un débat de 1 h. 30 !).

Au point 1, tous affirment leur volonté d'économie et leur désir de créer la législation nécessaire. Une exception : un orateur estime que l'Etat a fait sa part en introduisant des mesures d'économie dans son propre ménage. Aller plus loin porterait atteinte à nos libertés. Mais cet orateur félicite la CVE *d'imposer* une isolation thermique poussée des immeubles destinés au chauffage électrique (donc de toucher à la liberté du propriétaire). Alors ?

Au point 2, chacun, sauf le même, regrette ou condamne la politique commerciale de la CVE. Mais certains lui accordent des circonstances atténuantes. Héritière de tous les « mauvais risques » du réseau vaudois, la CVE a dû mener une politique agressive. Dont il faut se dégager. Mais ce n'est pas facile.

Au point 3, on aborde le débat nucléaire. Et tout de suite apparaît le conflit entre autonomie communale et intérêt général. Si tous les orateurs sont de cœur avec les gens de Bex et de Lucens, et défenseurs convaincus de l'autonomie communale (et cantonale), leur conception de l'intérêt général est très diverse. Une nette majorité se manifeste pourtant en faveur d'une défense résolue des habitants de Bex et de Lucens et va parfois, dans cette intention, jusqu'à proposer un moratoire nucléaire.

Entre deux angoisses

Sitôt engagé dans le débat nucléaire, on constate que les positions personnelles ne dépendent plus d'une analyse objective, d'ailleurs impossible actuellement, mais de l'affrontement de deux angoisses : celle de sentir son confort menacé, et celle de trahir ses descendants.

La propagande nucléaire joue à fond sur la première quand elle évoque le retour à la bougie, le chômage, la TV éteinte. Et l'écologie en appelle à la seconde, l'angoisse du Terrien qui rend sa planète inhabitable.

Angoisses, parce que, dans les deux cas, la menace n'est ni précise, ni délimitée, ni mesurable et ne peut être raisonnée. Nous restons pris entre des pulsions changeantes, contradictoires.

Sortant de ces assemblées électorales, je me pose alors la question : peut-on quitter l'irrationnel et revenir au réel ? Le moyen existe je crois : le moratoire.

Il s'agit d'un moratoire qui interrompe toute production de déchets nucléaires jusqu'à ce que l'industrie ait retraité, vitrifié, stocké sous surveillance tous les déchets qui attendent en Europe [2].

Son but : obliger l'industrie à faire la preuve qu'elle maîtrise les faits, et pas seulement des projets. Si tout va bien, vingt ans devraient suffire à une démonstration permettant de rouvrir le débat [3].

Vingt années nécessaires aussi pour accumuler les

expériences en fait d'économie d'énergie et de recours aux énergies nouvelles. Vingt ans qui nous permettront de remplacer nos hypothèses par des expériences, et d'acquérir les connaissances qui nous diront si le nucléaire est acceptable ou non, et comment nous pouvons vivre sans lui.

A ce besoin de connaissances, le projet de revision de la loi atomique de 1959, même dans sa version améliorée par la commission parlementaire, n'apporte aucune réponse.

Mais la loi de 1959, telle qu'elle est, donne déjà au Conseil fédéral le moyen de provoquer cette réponse, en imposant le moratoire. L'article 5 l'oblige à refuser toute autorisation qui porterait atteinte « à la sûreté extérieure (...), à la protection des personnes, des biens d'autrui ou de droits importants ». Et l'article 8 lui donne la compétence « d'ordonner en tout temps les mesures qui s'imposent » pour assurer la protection de ces mêmes valeurs.

Le Conseil fédéral n'est-il pas encore conscient que les centrales nucléaires et les dépôts de déchets portent atteinte à la fois à la sécurité extérieure (et intérieure), à celle des personnes, à celle des biens, et à des droits aussi importants que l'autonomie communale (et cantonale) et au droit de légitime défense des citoyens ?

Alors, écrivez-lui pour le lui dire, pour le placer devant sa responsabilité, son devoir d'appliquer la loi. Intervenez !

I. Barblan

[1] Tarifs de faveur pour les gros consommateurs, et propagande intense en faveur du chauffage « bête », par radiateurs électriques, qui consomme trois fois plus de courant que le chauffage électrique intelligent, par pompes à chaleur. Cette politique n'est pas une exclusivité CVE. Mais la CVE appartenant aux communes et au canton, avec trois conseillers d'Etat au conseil d'administration, les Vaudois peuvent agir sur elle.

[2] Les centrales en activité (Beznau I et II et Mühleberg) pourraient bénéficier d'un sursis et ne se voir mises hors service, successivement, que si le retraitement ne suit pas (à trois ou quatre ans d'intervalle).

[3] Le moratoire de quatre ans, proposé par l'initiative Meizoz, répond mal à cette exigence. Il demande un délai de réflexion. Nous avons besoin d'un délai d'expérimentation. Mais le premier peut préparer le second.

NOTES DE LECTURE

Un petit livre qui précède une armée

Quand une armée part en guerre, personne n'imagine que le soldat du rang se fait une idée toute nuancée de son ennemi. La guerre, c'est les noirs contre les rouges; on ne s'embarrasse pas de détails en langage militaire.

Une armée qui s'ébranle, une armée qui monte à l'assaut de la forteresse scolaire, voilà l'impression qui se dégage de la lecture du petit livre du Mouvement populaire des familles [1] intitulé « L'école en question ».

Côté positif : le dynamisme exceptionnel qui se dégage de cet ouvrage collectif signé par un millier de parents qui parlent de leurs expériences. Fondamentalement, ces parents ont le sentiment d'être tenus à l'écart de tout ce qui occupe un bon tiers de la vie quotidienne de leurs enfants.

Dans la société scolaire d'aujourd'hui, quel est le rôle de la famille face à une école toute-puissante où les décisions sont prises au sommet de la hiérarchie, dans un langage souvent hermétique ?

Côté négatif : une tendance renforcée à dénoncer unilatéralement l'école comme la mauvaise mère par excellence. Il faut que ce millier de parents fasse au plus vite leur autocritique et s'efforcent de faire taire en eux l'expression d'un sentiment de très banale jalousie pour la possession des enfants. C'est à ce prix que pourra s'instaurer un débat central à propos de la relation adulte - enfant.

Témoins au procès de l'école

D'un côté il y a la famille, et dieu sait si aujourd'hui on la décrie en y voyant une institution répressive ou dépassée. De l'autre côté, il y a l'école comme gardienne des enfants ayant pour vocation essentielle de transmettre un capital de culture.

Dans « L'école en question », des milliers de parents viennent déposer comme témoins au procès de l'école. Mais, être témoins c'est encore et toujours ne pas être acteurs. En fait, on ressent dans ces témoignages que les parents souhaitent casser cette fatalité et devenir à leur tour les acteurs de la scolarité.

Cette impression est particulièrement présente au chapitre cinq qui traite des relations parents-enseignants; une demande très claire est formulée : l'école doit s'ouvrir aux parents afin que ceux-ci puissent y jouer le rôle qui est le leur.

Les professionnels et l'institution

L'école est devenue aujourd'hui une institution de taille inouie qui confie à des professionnels le mandat d'instruire les enfants. Cette instruction-éducation s'entend différemment selon les sensibilités, plutôt transmission d'un savoir pour les uns, plutôt éveil de l'esprit critique pour les autres, reste que l'école est aux mains des professionnels, c'est cela qui n'est plus adapté, c'est cela que le MPF met en question.

Cette professionnalisation de la relation pédagogique étant toute entière contenue dans le postulat de l'école obligatoire et démocratique, l'Etat ne pouvait trouver d'autre solution que celle-là. En enfermant toujours plus la relation adulte - enfants dans une relation professionnelle, on prenait sans le savoir le risque de creuser toujours plus l'écart entre l'école et la famille, institution dont la sensibilité et les modes de prise en charge des enfants sont tout autres.

Il semble qu'actuellement l'école obligatoire et démocratique ait atteint sa limite, on devrait dire son point de croissance zéro. Qu'elle jette un regard en arrière et se demande : qu'ai-je fait des enfants qu'on m'a confiés ? Le moment est bien sûr tout à fait favorable pour les parents, ils doivent intervenir massivement dans le débat scolaire. La confrontation sera dure, on n'abandonne pas facilement des idées directrices appliquées depuis des décennies.

Eric Baier

[1] Adresse utile : rue Etienne-Dumont 1, 1204 Genève (15 francs).